



PORTAIL FAMILLES DU SERVICE ENFANCE

DÉLAIS DE RÉSERVATION ou ANNULATION

Restauration scolaire : Facturation sur la base des réservations

+ de 15 jours avant le repas

Tarifs selon le Quotient Familial

De 14 à 4 jours avant le repas

6,66 € / repas

- de 4 jours avant

8,40 € / repas



9,15 € est le coût réel du repas pour la commune en 2024

L'ANNULATION D'UNE RESERVATION EST POSSIBLE SUR LE PORTAIL FAMILLES JUSQU'A 14 JOURS AVANT LE REPAS

En cas d'absence justifiée, le 1^{er} jour d'absence sera facturé. Les repas suivants seront décomptés en cas d'absence prolongée

Pour les sorties scolaires avec pique-nique, vous n'avez aucune démarche à faire. Les enseignants nous informeront des dates de sortie. Les repas seront automatiquement décomptés. De même en cas d'absence d'enseignant.

Mercredi récréatif : Facturation sur la base des réservations

+ de 7 jours avant l'accueil

Tarifs selon le Quotient Familial

- de 7 jours avant l'accueil

20 € à 26€ / journée

Accueil périscolaire : **NOUVEAUTE, LA RESERVATION EST OBLIGATOIRE**

- › Réservation la veille pour le lendemain matin ou le matin pour le soir
- › Facturation sur la base de la présence réelle de l'enfant.